

Viglino
Georges
Jean
Ernest
et
Emilie
Pasquini

Le vingt trois mil neuf cent vingt-huit, à seize heures,
devant Nous, ont comparu publiquement en la maison

commune : Georges Jean Ernest Viglino
profession de chaudiériste

né à La Seyne (Var), le vingt quatre mars mil neuf cent
huit (vingt ans), domicilié à La Seyne, rue Pèlerin Daniel, 23

fil de César Viglino, chaudronnier
et de Prospera Maria Garavino, sans profession
Tous deux domiciliés à La Seyne, ici présents et consentants

d'une part ;
Et Emilie Pasquini, profession

de sans née à Marseille (Bouches du Rhône)
le vingt un septembre mil neuf cent neuf (dix huit ans),

domiciliée à La Seyne, rue Wessos,
fille de feu Lolo Dino Pasquini

et de Anna Tomasina Boncinini, sans profession
La mère domiciliée à La Seyne, ici présente et consentante

d'autre part ; aucune opposition
n'existant, les futurs époux déclarent qu'ils n'ont pas passé de contrat
de mariage

et Georges Jean Ernest Viglino
et Emilie Pasquini

ont déclaré, l'un après l'autre, vouloir se prendre pour époux et nous avons prononcé,
au nom de la loi, qu'ils sont unis par le mariage.

En présence de Simon Pécurnia, journaliste et Charles Bonfanti
sergent de ville, tous deux domiciliés à La Seyne

témoins majeurs
qui, lecture faite, ont signé avec les époux, le père de l'époux (la mère de
l'époux et la mère de l'épouse ne sachant signer)

et Nous Pierre Mathé, adjoint délégué
par le Maire de La Seyne, aux fonctions d'Officier de l'Etat Civil

Viglino Georges

Viglino

Bonfanti

Pasquini Emilie

Pécurnia

Mathé

Copie certifiée conforme au registre de
l'Etat Civil de la Seyne-sur-Mer (Var)
(Agréé par le Ministère de la Justice
par Arrêté du 20 Août 1957)
La SEYNE-SUR-MER, le 16 AVR. 2018
E. la Maire
L'Adjoint délégué
ROS-CAPUTO M-C
L'AGENT AUTORISÉ

